



**RELEVÉ DE LA DECISION N° 2022 05 23**  
Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération  
**Lors de sa réunion du 9 juin 2022**  
(en application de la délibération du Conseil Communautaire  
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 31 mai, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

**Présents** : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Dominique MALARY, Lucien PRINCE.

**Mise à disposition des Services « Ingénierie » et « Marchés Publics »**

Il est proposé au Bureau Communautaire de mettre les services « Ingénierie » et « Marchés Publics » à disposition des communes de :

- **Saint Gilles Croix de Vie** pour l'aménagement de carrefour sis Pont de la Concorde, rue Gautté, Quais Garcie Ferrande et du Port Fidèle.

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études préliminaires (EP) ;
- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- L'assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

<b>Montant</b>	<b>5 600 €</b>
Temps prévu	14 jours

- **L'Aiguillon sur Vie** pour l'aménagement extension de cimetière, AMO Lotissement privé Entre Terre et Mer, rues des Brosses et du Marais, Impasse des Chênes, divers abords mairie

Les éléments de mission de maîtrise d'œuvre à réaliser comprennent :

- Les études d'Avant-Projet (AVP) ;
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux (DET) ;
- L'assistance aux opérations de réception (AOR).

Conformément à l'article L 5211-4-1 du CGCT, la commune s'acquittera du paiement de la somme de :

<b>Montant</b>	<b>3 000 €</b>
Temps prévu	7,5 jours

Le Bureau Communautaire,  
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-4-1 et L.5211-10,

Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu le rapport,

Considérant l'intérêt de la mise à disposition des services communautaires « Ingénierie » et « Affaires juridiques et Marchés Publics » auprès des communes de Saint Gilles Croix de Vie et de L'Aiguillon sur Vie, pour la bonne gestion des deniers publics,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

**Article 1** : d'approuver la mise à disposition des Services « Ingénierie » et « Marchés Publics » auprès de la commune de Saint Gilles Croix de Vie, dans les conditions suivantes :

Montant	5 600 €
Temps prévu	14 jours

**Article 2** : d'approuver la mise à disposition des Services « Ingénierie » et « Marchés Publics » auprès de la commune de L'Aiguillon sur Vie, dans les conditions suivantes :

Montant	3 000 €
Temps prévu	7,5 jours

**Article 3** : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions et tous documents relatifs à ces conventionnements.

Fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Givrand, le 14 juin 2022

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 14 JUN 2022
- de l'affichage le : 14 JUN 2022
- de la publication sur le site [www.payssaintgilles.fr](http://www.payssaintgilles.fr) le : 14 JUN 2022



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).